COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 octobre 2026 – session ordinaire -

Heure de la séance *: 20h15*	***Date* de la convocation** : 09/10/2026

Lieu : Salle du conseil municipal

Présents : MMES AUGER, CALMETTES, FAU, CARBO, DUVERGNE, LOUIS, MEILLON. MM RICHARD, PELOUS, BROUARD, CORBIÈRE, GRÉGOIRE, DUGUÉ, LAFFONT.

Absent Excusé : Néant

Procurations *:*
M. HASSINE à MME AUGER
M**.** VANNIER à M. RICHARD
MME DUZER à MME FAU
MME PELLON à MME DUVERGNE
M. MONTALIEU à MME CALMETTES

Secrétaire de séance *:* MME Séverine CLAMETTES
Secrétaire de séance auxiliaire : MME Stéphanie TREMESAIGUES

Approbation du Conseil Municipal du 8 septembre 2026.

ORDRE du JOUR

1. **Création d'un poste pour un emploi « Adjoint Administratif ».**
2. **Autorisation de signature d'une convention de mise en commun du service de la police municipale de Garidech et de son équipement avec la commune de Montastruc-la-Conseillère.**
3. **Autorisation de signature d'un fonds de soutien direct aux communes sinistrées.**

1. Création d'un poste pour un emploi « Adjoint Administratif ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste « Adjoint Administratif ».
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ; Vu le tableau des effectifs ; Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Compte tenu du départ à la retraite d'un Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps

complet.
Le conseil municipal décide :
Article 1 : de la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet (durée hebdomadaire de service de 28h par semaine, soit 28/35ème) pour assurer les fonctions d'agent administratif à compter du 16 octobre 2026. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'Adjoint administratif, Adjoint Administratif de 2ème classe ou Adjoint Administratif de 1ère classe.
Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

2. Autorisation de signature d'une convention de mise en commun du service de la police municipale de Garidech et de son équipement avec la commune de Montastruc-la-Conseillère.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour répondre aux besoins croissants de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur le territoire des communes de Garidech et de Montastruc-La-Conseillère, il serait souhaitable de mettre en commun les agents de police municipale et leurs équipements respectifs.
Monsieur le Maire précise qu'une convention de mise en commun réciproque des services de police municipale et de leurs équipements respectifs entre la commune de Garidech et la commune de Montastruc-La-Conseillère est réalisable.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la mairie de Garidech et la mairie de Montastruc-La-Conseillère.

Vote : **Pour** : 18 **Contre** : 1 (M. CORBIÈRE) **Abstention** : 0

3. Autorisation de signature d'un fonds de soutien direct aux communes sinistrées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un don à la Protection civile dans le cadre de l'appel à la solidarité lancé par l'AMF pour soutenir les communes sinistrées.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Considérant les incendies d'une ampleur exceptionnelle ayant touché plusieurs territoires français, occasionnant d'importants dégâts humains, matériels et environnementaux ;
Considérant l'appel à la solidarité lancé par l'association des maires de France (AMF), en partenariat avec la Protection Civile afin de soutenir les communes sinistrées et de contribuer aux opérations d'urgence ainsi qu'à leur reconstruction ;
Considérant la volonté de la commune de GARIDECH de témoigner son soutien aux collectivités touchées par ces évènements ;
Considérant que la commune de GARIDECH souhaite participer à cet élan de solidarité, dans la limite de ses capacités financières ;
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Voté à l'unanimité.

Fin de la séance : 21h30